

7 et 8 novembre 2013, Montréal

Actes du
Forum
de la famille
québécoise
2013

La politique familiale, faire encore mieux!

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. En introduction | 5 |
| 1.1 Mot d’ouverture de madame Nicole Léger..... | 5 |
| 1.2 Conférence d’ouverture de madame Hélène Belleau..... | 6 |
| 1.3 Mot de bienvenue de madame Pauline Marois | 11 |
| 2. La tribune des partenaires..... | 13 |
| 3. Les ateliers thématiques | 19 |
| 3.1 La conciliation travail-famille au Québec | 19 |
| 3.2 La contribution des communautés au mieux-être des familles..... | 22 |
| 3.3 Les familles québécoises au cœur des changements | 25 |
| 3.4 La primauté de la responsabilité parentale | 27 |
| 3.5 Les nombreux visages des familles québécoises d’aujourd’hui et de demain..... | 29 |
| 3.6 La dimension économique de la politique familiale | 32 |
| 4. En conclusion | 37 |
| 4.1 Séance plénière : synthèse des ateliers..... | 37 |
| 4.2 Mot de clôture de madame Nicole Léger..... | 41 |
| Annexe | 43 |

Famille
Québec



Forum
familiale
québécoise

UN
QUÉBÉCOIS

1. EN INTRODUCTION

1.1 MOT D'OUVERTURE DE MADAME NICOLE LÉGER

Madame Nicole Léger, ministre de la Famille, souhaite la bienvenue aux partenaires de la politique familiale au Forum de la famille québécoise 2013. Elle est heureuse de renouer le dialogue avec eux. Elle les invite à échanger sur le chemin parcouru en faveur des familles au cours des vingt dernières années et à identifier des pistes d'amélioration de la politique familiale québécoise. À cette fin, six thèmes sont proposés : la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, la contribution des communautés au mieux-être des familles, les familles québécoises au cœur des changements, la primauté de la responsabilité parentale, les nombreux visages des familles québécoises d'aujourd'hui et de demain ainsi que la dimension économique de la politique familiale.

« Votre présence ce soir témoigne de l'importance de se réunir en pareille occasion pour échanger sur la famille comme institution et sur les politiques publiques qui la régissent », affirme-t-elle.

Un bref retour historique permet à la ministre de rappeler que l'année 1997 a été une année « de grand cru pour les familles du Québec ». Madame Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation et de la Famille, dépose le livre blanc *Les nouvelles dispositions de la politique familiale* annonçant la création de services de garde à contribution réduite et l'intention d'instituer un régime québécois d'assurance parentale plus souple et plus généreux que le régime fédéral. Ces changements auront un effet déterminant sur le bien-être des familles.

En l'an 2000, les partenaires du gouvernement associés à la politique familiale participent à un premier forum à l'initiative de madame Léger, alors ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance. Deux principes inspirent les échanges : « les parents ont la responsabilité première de leurs enfants et l'État doit les soutenir dans cette responsabilité ». Dès lors, la politique familiale se développe autour de quatre valeurs fondamentales :

- l'égalité des chances pour tous les enfants;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- le respect de la diversité des réalités familiales et des parcours de vie;
- la solidarité intergénérationnelle.

« Jamais je n'aurais pensé me trouver de nouveau devant vous treize ans plus tard, réfléchit-elle. Toutes ces années me permettent un nouveau regard, une maturité et un sens plus profond de la justesse de nos positions d'alors. »

Aujourd'hui, à l'aube du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, il faut identifier les enjeux qui toucheront les familles dans le futur, ajoute-t-elle. « Pour moi, le ministère de la Famille a cette mission et ce devoir de regarder au loin, de présenter une vision qui tient compte de toutes ces nouvelles réalités familiales québécoises et de favoriser la contribution de l'ensemble des partenaires associés à la politique familiale. » À cet effet, la ministre souligne le rôle important tenu par le Comité consultatif Famille¹ dans cette démarche.

La ministre rapporte avec fierté que le Québec est reconnu comme l'une des nations les plus généreuses au monde. Il n'est pas rare de constater que le Québec est cité en exemple pour ses politiques publiques en faveur des familles. Il est une source d'inspiration et de comparaison pour de nombreux autres pays occidentaux.

En terminant, la ministre remercie chaleureusement les citoyennes et citoyens ainsi que les partenaires de tous les milieux de leur précieuse collaboration. « Je suis honorée de partager ce moment de la vie familiale québécoise avec vous, précise-t-elle. Peu importe les défis ou les mandats de vos organisations, je suis fière de vous retrouver pour écrire une nouvelle page de l'histoire de la politique familiale du Québec. »



1.2 CONFÉRENCE D'OUVERTURE DE MADAME HÉLÈNE BELLEAU

M^{me} Hélène Belleau est professeure à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Depuis 1980, le nombre d'écrits scientifiques sur la famille augmente d'année en année, constate d'entrée de jeu madame Hélène Belleau, professeure à l'Institut national de la recherche scientifique. Elle observe, grâce à la banque bibliographique Famili@, que ce champ de recherche se révèle productif au Québec.

Plusieurs disciplines s'intéressent à la famille. La psychologie, responsable de 25 % des écrits, demeure la plus prolifique en la matière. Madame Belleau remarque toutefois que la recherche sur la famille s'est modifiée au cours des trente dernières années. D'une part, les écrits multidisciplinaires sont plus nombreux : ils sont passés de 4 % à 15 % des publications recensées en 25 ans. D'autre part, la formation de partenariats entre le monde de la recherche et les milieux où s'exerce la pratique, les organismes communautaires et les ministères permet de s'attarder à des sujets tout à fait nouveaux, estime-t-elle, puisque les acteurs des différents domaines s'inspirent les uns les autres. « En fait, lance-t-elle, nous partageons un intérêt commun pour la famille. Et il faut en tirer avantage! »

1. Voir en annexe le mandat et la composition du Comité consultatif Famille.

En ce qui concerne les thèmes abordés par la recherche, la professeure de l'INRS affirme que le nombre des publications sur le fonctionnement de la famille, de même que sur les problèmes familiaux comme la violence ou l'incapacité physique, augmentent. Elle observe aussi une augmentation du nombre d'études portant sur les relations entre la famille et les diverses institutions telles que celles des secteurs de l'éducation, de la santé ou de la justice.

À l'inverse, madame Belleau remarque que la recherche sur les conditions de vie des familles (logement, emplois, environnement, etc.) se développe moins, et ce, malgré l'effort constant fourni dans ce secteur par les ministères et organismes gouvernementaux et paragonnementaux. De plus, elle déplore une baisse importante du nombre d'études historiques portant sur les changements familiaux et des études sur les tendances démographiques, ce qui pourrait nuire à l'élaboration de politiques adéquates. Par contre, elle espère voir fructifier prochainement ce sous-champ de recherche grâce à la Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-2019, politique québécoise qui précise que les enjeux démographiques et les particularités des régions sont deux secteurs à fort potentiel pour la recherche.

Madame Belleau pointe également des enjeux de recherche qui devront être traités prochainement plus en profondeur. Elle les regroupe en cinq catégories. Premièrement, elle nomme les configurations familiales et les liens intergénérationnels. « Dans les années 80, se rappelle-t-elle, une des grandes questions de l'heure portait sur la définition de la famille. Qu'est-ce qu'une famille? Aujourd'hui, on se demande plutôt qu'est-ce qu'un parent? », précise-t-elle. En effet, le lien biologique perd de son importance et devenir parent ne s'inscrit plus nécessairement dans une relation conjugale, mais plutôt, peut-être, dans un projet parental, observe-t-elle. Par exemple, les chercheurs savent peu de choses sur les nouvelles formes familiales, ce qu'elle appelle les living apart together (LAT), c'est-à-dire des couples qui ne cohabitent pas, et les living together apart (LTA), c'est-à-dire des personnes qui vivent toujours ensemble malgré une rupture conjugale. Même chose pour les nouveaux liens de solidarité, dont ceux qui pourraient se tisser entre enfant et beau-parent de même qu'entre demi-frères et demi-sœurs : ils demeurent méconnus. Qui plus est, les familles se transforment tout au long de la vie de leurs membres et la recherche peine à appréhender ces nouvelles réalités. « Malheureusement, les données ne nous permettent que de prendre une photo, une espèce d'instantané. Il est très difficile de savoir ce qui se passe dans les parcours de vie », explique la professeure.

Deuxièmement, la recherche pourra se pencher sur les enjeux socioéconomiques, catégorie qui comprend la conciliation travail-famille (CTF) et études-famille de même que les conditions de vie des travailleurs à faible revenu et des familles autochtones, le coût des logements et l'impact des ruptures conjugales sur les finances des familles. Madame Belleau attire également l'attention de l'assistance sur les conditions de vie des familles transnationales, c'est-à-dire celles des immigrants qui doivent à la fois subvenir aux besoins de leur parenté ici et à l'étranger.

Troisièmement, elle mentionne les enjeux juridiques qui concernent les liens entre parents et enfants, que ce soit ceux touchant l'adoption, la filiation homoparentale, les nouvelles technologies de reproduction et la transmission du patrimoine, de même que les enjeux qui concernent les liens entre conjoints. À ce sujet, madame Belleau souligne particulièrement les récentes conclusions du Comité consultatif sur le droit de la famille² qui perçoit un décalage significatif entre le modèle familial reconnu par le Code civil et les réalités familiales d'aujourd'hui. À l'occasion d'une éventuelle réforme du droit de la famille, la recherche sera appelée à fournir de précieuses informations sur les diverses configurations familiales et conjugales, par exemple sur les unions libres, les familles pluriparentales, les contrats de vie commune et les conséquences des ruptures répétées. Madame Belleau évoque aussi le besoin de considérer la famille au-delà de la relation parent-enfant et de la relation conjugale pour tenir compte des autres membres de la famille, que ce soit les grands-parents, les parents biologiques ou les beaux-parents, par exemple.

Puis, quatrième, la professeure propose que la recherche évalue la cohérence de l'action du point de vue des familles. La cohérence pourrait être étudiée dans les communautés locales (municipalités, organismes, etc.), dans les interventions des institutions à l'égard des familles ainsi qu'à l'intérieur de l'appareil de l'État, entre les ministères et les autres paliers de gouvernement. Telle qu'expliquée au troisième point, la cohérence juridique demeure également un aspect important de cette évaluation, alors que le droit social et le droit privé divergent dans leur reconnaissance de l'union libre.

Finalement, la professeure parle des enjeux liés aux réalités spatiales et temporelles. Selon les régions, dit-elle, les familles vivent des réalités différentes. « Par exemple, explique-t-elle, dans certaines régions où il y a beaucoup d'exploitation de ressources naturelles, les salaires des hommes sont généralement plus élevés, parce qu'il y a plus d'emplois masculins et qu'il y a moins d'emplois dans les services qui sont typiquement sources d'emplois féminins. » Elle souligne aussi que les réalités des Premières Nations sont souvent peu prises en considération. De plus, il reste à documenter la question de la mobilité quotidienne des membres de la famille, c'est-à-dire tout ce qui concerne le temps de transport, l'emplacement des services de garde et des lieux de travail, etc.

2 Créé en avril 2013 par le ministre de la Justice, ce comité a pour mandat d'évaluer l'opportunité de revoir ou non l'ensemble du droit de la famille. Dans l'affirmative, il devra proposer les éléments qui devraient être revus aussi bien en matière de conjugalité que de filiation et de parentalité. En septembre 2013, ce comité a conclu à l'unanimité qu'une révision globale du droit de la famille s'imposait. Le ministre de la Justice a demandé au comité de lui proposer des avenues de réforme d'ici 12 à 18 mois. Le comité composé de dix membres est présidé par Me Alain Roy.

En guise de conclusion, madame Belleau désigne trois défis auxquels les chercheurs devront faire face. D'abord, elle remarque qu'ils devront concevoir de nouveaux outils scientifiques, tels que des catégories statistiques mieux adaptées et des méthodes qui permettent d'étudier les parcours de vie, afin de mieux comprendre les réalités des familles d'aujourd'hui. Puis, madame Belleau soutient que la recherche devra examiner la cohérence d'ensemble des interventions, mesures et politiques destinées aux familles du point de vue de leurs membres. Finalement, elle revient sur la question des dimensions spatiales et temporelles qui revêtent, selon elle, une importance particulière dans le contexte québécois. Elle attire l'attention de l'auditoire sur le travail fait en ce sens par l'équipe [Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles](#).

Banque bibliographique Famili@

Le répertoire Famili@ diffuse les recherches sur la famille au Québec. Il répertorie aujourd'hui plus de 10 000 fiches bibliographiques portant sur des travaux réalisés depuis 1980, dans plusieurs disciplines.

Facile d'accès, la banque bibliographique permet d'utiliser de façon maximale les résultats de recherche, d'éviter les chevauchements dans les choix des problématiques et de favoriser la coopération entre chercheurs. De plus, elle attire l'attention des spécialistes sur des avenues de recherche inexplorées!

Famili@ est accessible à tous gratuitement. Profitez-en!

<http://familia.ucs.inrs.ca>



UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Forum de la famille qu
La solidarité : une richesse p

1.3 MOT DE BIENVENUE DE MADAME PAULINE MAROIS

En ouverture de la deuxième journée du Forum de la famille québécoise 2013, la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, prononce un discours de bienvenue et confirme son engagement et celui de son gouvernement envers les familles.

« C'est toujours un plaisir pour moi de m'adresser à des gens qui contribuent quotidiennement au succès de la politique familiale à laquelle nous croyons, affirme la première ministre. Le mieux-être des familles a toujours été au cœur de mon action, peu importe où je me suis trouvée, tout comme le développement de l'esprit de solidarité qui nous unit et nous permet de soutenir notre collectivité. »

Madame Marois rappelle les mesures, annoncées au début de novembre dans le document *La solidarité : une richesse pour le Québec*, qui totalisent 2,9 milliards de dollars d'ici 2017, un investissement « pour prendre soin de notre monde et pour aider ceux qui aident », précise-t-elle.

Avant de faire place aux échanges, madame la première ministre attire l'attention de l'assistance sur le chemin parcouru depuis 1997. Il y avait un défi de taille à relever, se rappelle-t-elle. Nous devons déterminer un certain nombre de mesures pour nous permettre de réaliser des objectifs, qui étaient : 1) d'assurer l'équité par un soutien universel aux familles et une aide accrue aux familles à faible revenu; 2) de faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles; et enfin 3) de favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances. Et tout cela dans un contexte budgétaire très strict, se souvient-elle. « Pour y arriver, je dois vous dire que ça prenait de l'audace, de la détermination et de la rigueur »!

« L'action de notre gouvernement se résume à un objectif : bâtir un Québec où chaque personne peut réaliser son plein potentiel et où chaque personne peut aspirer aux plus grandes réussites ». Pour ce faire, madame Marois considère que « la politique familiale dans son ensemble est un acquis précieux, tout aussi important que l'est la gratuité scolaire ou l'universalité des soins de santé ». Elle mentionne par ailleurs que la politique familiale permet à des milliers d'enfants de connaître un meilleur départ dans la vie, à des familles en difficulté d'accéder à des services éducatifs et à des soins de qualité et enfin à faire reculer la pauvreté, en particulier chez les femmes chefs de famille monoparentale.

En terminant, madame Marois tient à mettre en évidence le travail précieux de ceux et celles qui contribuent à bâtir une telle politique. D'abord les parents dont le rôle prépondérant dans le développement de leurs enfants reste reconnu par la politique familiale du Québec. Ensuite la contribution de madame Nicole Léger, sa collaboratrice de longue date, et celle de tous les partenaires du gouvernement. « Il serait absolument impossible d'atteindre ce but sans le dévouement, le professionnalisme dont vous faites preuve jour après jour dans chacune de vos organisations », souligne la première ministre.

« Ensemble, nous pouvons travailler à moderniser notre politique familiale avec succès. Une société qui se mobilise, des organismes Famille et un réseau de services de garde à la petite enfance mieux outillés, plus de parents et d'enfants heureux, partout à travers le Québec, dans toutes nos régions. C'est ça un Québec plus fort! », dit-elle avant de souhaiter à tous un bon forum.



2. LA TRIBUNE DES PARTENAIRES

Animée par madame Claire Pimparé, la tribune des partenaires a pour objectif de donner la parole aux acteurs engagés auprès des familles québécoises et de susciter les échanges avec les participants au Forum de la famille québécoise. Collaborant aux travaux de la tribune, quinze acteurs de premier plan des secteurs communautaire, syndical, autochtone, scientifique, municipal, entrepreneurial et des services de garde débattent successivement de trois questions posées par l'animatrice. À la suite de leurs interventions en réponse à chacune des questions, les membres du public réagissent aux propos entendus.

Les participants à la tribune des partenaires

- | | |
|---|---|
|  Denise Boucher, 3 ^e vice-présidente Confédération des syndicats nationaux |  Claudine Parent, chercheure JEFAR, Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque |
|  Louisane Côté, directrice générale Fédération québécoise des organismes communautaires Famille |  Marie Rhéaume, directrice générale Réseau pour un Québec Famille |
|  Jean-Pierre Germain, vice-président Association québécoise des centres de la petite enfance |  Suzanne Roy, présidente Carrefour action municipale et famille |
|  Mona Greenbaum, directrice générale Coalition des familles homoparentales |  Nadine Rousselot, gestionnaire des services à la petite enfance Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador |
|  Pierre Jobin, 3 ^e vice-président Centrale des syndicats du Québec |  Raymond Villeneuve, directeur Regroupement pour la valorisation de la paternité |
|  Rémi Lachance, représentant Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec |  François Vincent, analyste principal des politiques Fédération canadienne de l'entreprise indépendante |
|  Pierre Paul Martin, directeur général Confédération des organismes familiaux du Québec inc. | |
|  Louise Mercier, vice-présidente représentant les femmes Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec | |
|  Maricarmen Merino, présidente Centre d'entrepreneuriat en économie sociale du Québec | |

« Je suis convaincue que ce débat va amener des pistes de réflexion pour vous tous qui allez participer aux ateliers pendant la journée », affirme madame Pimparé avant de poser la première question.

Question 1 : On qualifie le Québec de paradis pour les familles. Pour ou contre?

La majorité des partenaires de la tribune se disent en accord avec cette affirmation. Plusieurs citent l'étude de 2008 de Luc Godbout et Suzie St-Cerny, *Le Québec, un paradis pour les familles?* dans laquelle les auteurs constatent que le soutien financier apporté aux familles est considérable. D'autres mentionnent le caractère novateur du réseau de services de garde et du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). La plupart apprécient la fiscalité québécoise, qui est jugée particulièrement généreuse pour les familles, ainsi que la qualité des services publics.

« Je pense que oui, nous avons beaucoup évolué et nous nous dirigeons vers un paradis », affirme une personne de la tribune. Une autre ajoute : « La politique familiale dévoilée en 1997 était vraiment visionnaire. Elle a donné les bases pour qu'on puisse un jour dire que c'est le paradis des familles. »

Autant sur la scène que dans l'assistance, on prend la parole pour souligner les avancées des vingt dernières années. Une personne constate que les pères participent de plus en plus à la vie de famille, alors qu'une autre remarque que les parents qui travaillent bénéficient de beaucoup de soutien. On observe que, partout dans le monde, le Québec est cité en exemple pour sa politique familiale : « On est en tête de file. C'est extraordinaire! Il ne faut pas l'oublier. »

Par contre, plusieurs constatent qu'il reste de grands défis à relever, d'autant plus que le Québec vise l'excellence. Parmi ces défis, sont nommés :

- la gestion du temps;
- la conciliation travail-famille et les nouvelles réalités du monde du travail (les statuts précaires et les horaires atypiques, dont le fly-in/fly-out³);
- l'encadrement légal des familles dans toute leur diversité (familles homoparentales, monoparentales, recomposées, adoptives et pluriparentales) et l'acceptation sociale de cette diversité;
- le soutien aux familles dont un des membres a une limitation fonctionnelle;
- la connaissance des familles quant à la variété de services de garde offerts et la qualité de ces services;
- l'accessibilité aux logements de qualité, par exemple dans les communautés autochtones;
- le financement des mesures et programmes destinés aux familles, plus précisément celui du Régime québécois d'assurance parentale;
- la persévérance scolaire et le dépistage précoce chez les enfants éprouvant des difficultés particulières.

3 C'est-à-dire le travail en rotation d'employés transportés par avion.

De plus, des membres de la tribune et du public tiennent à souligner qu'il existe toujours de la pauvreté, notamment chez les familles monoparentales et les familles autochtones. « Il y a des familles à qui je n'oserais pas dire que c'est le paradis pour elles. Il ne faut pas les oublier », ajoute-t-on. Qui plus est, les familles à faible revenu ne bénéficient que très peu des mesures de conciliation travail-famille existantes. Par exemple, les bas salariés et les travailleurs au statut précaire ne peuvent se passer d'une partie de leur salaire en prenant les congés sans solde prévus aux normes du travail pour s'occuper d'un parent, d'une personne à charge ou d'un enfant malade.

En somme, les partenaires remarquent que la société québécoise et ses familles changent. Il importe que la politique familiale soit flexible pour s'adapter à la diversité et à la complexité grandissante des familles.

Question 2 : La jeune génération se démarque de ses aînés dans sa conception de la famille, puisqu'il est plus difficile aujourd'hui d'élever un enfant. Pour ou contre?

Les partenaires expriment des opinions partagées sur la deuxième question. D'un côté, une partie d'entre eux affirment qu'il est plus difficile d'élever un enfant de nos jours. Ils nomment plusieurs facteurs qui expliquent cette situation, dont le manque de temps, l'organisation complexe des déplacements et le fait que les deux parents travaillent. « C'est un autre rythme de vie », résume une personne de la tribune. Les exigences accrues du monde du travail, comme les horaires atypiques, les statuts précaires et la course à la performance, constituent également des enjeux majeurs pour les familles.

Cette course à la performance existe également en dehors du monde du travail, dans la vie privée des familles. On explique : « Aujourd'hui, on a peu d'enfants, mais ils sont sous la loupe des experts, de la grossesse jusqu'à l'âge adulte. Les parents, lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés, doivent consulter différents spécialistes et intervenants. Ils se retrouvent devant une lecture très normative des attentes de la société à l'égard des enfants et des parents. Le parent se sent toujours dans une zone d'incompétence par rapport à son rôle parental. » Par ailleurs, on mentionne que l'augmentation importante du nombre de cas cliniques de trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, de trouble de l'opposition et autres conditions préoccupantes demande des compétences particulières de la part des parents. En ce qui concerne les familles autochtones, elles se réjouissent des différentes mesures fiscales dont elles bénéficient aujourd'hui. Par contre, l'état de pauvreté dans lequel se trouvent encore certaines des communautés des Premières Nations rend la vie familiale difficile, précise-t-on.

Finalement, l'absence de soutien familial, causée par l'éloignement géographique et la petite taille des familles, complexifie la vie des parents. Il est précisé que « le problème avec la société moderne, c'est que l'encadrement social traditionnel du

village ou de la communauté n'existe plus vraiment. Alors, il faut reconstituer nous-mêmes notre propre village pour pouvoir développer le mieux-être de notre famille. C'est notre travail à tout un chacun, et parfois on n'est pas outillé pour ça. »

D'un autre côté, des partenaires ne croient pas qu'il est plus difficile d'élever un enfant aujourd'hui et ils s'entendent pour dire que, d'une génération à l'autre, les difficultés des familles changent. « Être parents aujourd'hui, c'est certainement aussi difficile que pour nos parents, mais ce qui s'ajoute, je crois, c'est la complexité des familles. On sait que les séparations se produisent alors que les enfants sont de plus en plus jeunes, et les enfants vivent beaucoup plus de transitions aujourd'hui », explique-t-on. À ce sujet, une personne de l'assistance mentionne la nécessité de soutenir davantage les couples pendant leur union, à l'occasion d'une rupture et après celle-ci.

Mais les changements n'amènent pas que de nouveaux problèmes! Les partenaires remarquent aussi des améliorations. Par exemple, l'égalité dans le couple et le partage équitable des tâches semblent s'installer dans les familles québécoises. « Les nouveaux parents souhaitent vraiment vivre une parentalité qui est davantage partagée. Je pense que ce partage doit être au cœur de notre actualisation de la politique familiale », dit-on, en précisant qu'une importante majorité des pères prennent leur congé de paternité.

Tout de même, les interventions révèlent que la complexité de la vie de famille d'aujourd'hui peut faire peur aux jeunes et freiner leur désir d'avoir des enfants. À ce sujet, une personne du public demande : « Comment faire des avancées pour donner le goût de faire des enfants au Québec? » Cette question interpelle grandement l'ensemble des partenaires qui souhaitent en débattre durant le forum.

Question 3 : Les mesures d'aide à la famille prennent en compte différemment les besoins des familles selon leur composition, leur condition ou leur région. Pour ou contre?

De façon générale, les membres de la tribune trouvent difficile de répondre à cette question, puisqu'ils jugent que la diversité des réalités familiales n'a jamais été aussi vaste. Peut-être faudrait-il faire une évaluation exhaustive de la portée des programmes et des différentes mesures, suggèrent-ils, selon les diverses caractéristiques des familles et selon les localités.

Leurs interventions et celles du public permettent toutefois de cerner des enjeux qui doivent être considérés dans la réflexion sur la politique familiale.

Premièrement, le monde du travail est diversifié et exigeant, disent plusieurs. Des facteurs qui influent sur la vie des familles sont nommés : la faible rémunération, le temps partiel, les horaires rigides, les heures supplémentaires obligatoires, l'alourdissement des tâches, l'intensification du travail et la multiplication du travail atypique. La réalité bien différente des entrepreneurs et des travailleurs autonomes est également mentionnée. Et c'est sans compter le temps de déplacement au quotidien, qui représente un véritable casse-tête pour beaucoup de familles.

Dans un contexte où les deux parents travaillent, le soutien aux parents d'enfants handicapés se fait aussi plus pressant, surtout lorsque ces enfants deviennent adultes. « Souvent, quand l'enfant qui a un handicap est en bas âge, l'école et le CPE assument certains services, mais, lorsqu'il est adulte, c'est le parent qui doit le prendre en charge totalement. Et lorsqu'il a des limitations importantes, il y a très peu de ressources pour répondre aux besoins », mentionne-t-on du côté du public.

Par ailleurs, l'allongement de la durée des études et les réorientations professionnelles plus fréquentes poussent des partenaires à demander le développement d'une meilleure conciliation famille-études. À ce sujet, il est mentionné que les chefs de famille monoparentale sont souvent encore aux études, ce qui les exclut du Régime québécois d'assurance parentale.

Deuxièmement, il importe de respecter toutes les formes de famille, dont les familles homoparentales, monoparentales, recomposées, adoptives et pluriparentales. De plus, dans un contexte de vieillissement de la population, il faut considérer la famille de façon plus élargie et se préoccuper des proches aidants et des aînés, dit-on sur la tribune: « Les besoins des personnes âgées sont rarement satisfaits parce qu'elles ont de la difficulté à se faire entendre et qu'elles ne savent pas où s'adresser. »

Troisièmement, la grandeur du territoire québécois apporte aussi son lot de spécificités. Par exemple, une personne de l'assistance rappelle que la conciliation travail-famille se vit différemment dans le monde rural : « Ce n'est pas du tout la même chose quand on est dans un milieu où c'est principalement du travail saisonnier. La conciliation travail-famille doit être adaptable pour ces régions. » L'accessibilité aux services dans les régions éloignées demeure aussi un enjeu important pour plusieurs.

Finalement, la diversité culturelle québécoise doit être prise en compte considérant les besoins des familles immigrantes et ceux des familles des Premières Nations, par exemple. « Un autochtone qui ne se reconnaît pas dans un service ne le fréquentera pas, explique-t-on. Donc, c'est important, lors de l'élaboration des mesures, de consulter le milieu des Premières Nations et les autochtones vivant dans les villes. »

Dans ce contexte où la diversité se décline en plusieurs facettes, les partenaires rappellent l'importance de mieux informer les familles au sujet des services offerts. Par exemple, pour joindre les jeunes pour qui le manque de temps devient un obstacle majeur, plusieurs suggèrent de faire un meilleur usage des nouvelles technologies. « Pas seulement pour donner de l'information, précise-t-on, mais aussi pour construire des programmes préventifs qui pourraient répondre à certains besoins de parents. » Des groupes particuliers, notamment les familles immigrantes et les aînés, sont nommés parce que ces derniers ont besoin d'être guidés dans le dédale de la variété des mesures, des programmes et des services. « On offre beaucoup de choses. Connaître tout ça n'est pas facile. »





3. LES ATELIERS THÉMATIQUES

Chaque atelier thématique s'est tenu à deux reprises durant la journée, en avant-midi et en après-midi. Ce fut l'occasion pour les participants et les participantes au Forum de la famille québécoise de se réunir en petits groupes pour discuter des besoins des familles québécoises et des pistes de solution pour y répondre. Six thèmes étaient prévus à la programmation : la conciliation travail-famille (CTF), la contribution des communautés au mieux-être des familles, les familles québécoises au cœur des changements, la primauté de la responsabilité parentale, les nombreux visages des familles québécoises d'aujourd'hui et de demain ainsi que la dimension économique de la politique familiale.

3.1 LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE AU QUÉBEC

La conciliation travail-famille intéresse grandement les participants et les participantes au forum, qui se déplacent en grand nombre pour en discuter. Déjà, à la tribune des partenaires, le manque de temps des parents pour assumer pleinement tous leurs rôles et leurs responsabilités a été reconnu comme un enjeu important. En atelier, le développement d'une meilleure conciliation travail-famille pour les familles québécoises est donc apparu prioritaire.

Une meilleure conciliation travail-famille doit-elle passer par une loi-cadre, ainsi que le demandent plusieurs? Par une révision de la Loi sur les normes du travail, ou encore par l'introduction dans cette loi de la notion d'accommodement comme le suggèrent d'autres? Serait-il préférable de miser sur des campagnes de sensibilisation destinées aux employeurs ou sur des incitatifs fiscaux? Faut-il mieux outiller les entreprises en faisant connaître les bonnes pratiques et en leur offrant un accompagnement personnalisé dans la mise en place de mesures de conciliation travail-famille? Ces différentes questions sont débattues sans en arriver à un consensus sur les moyens d'action à privilégier.

Toutefois, toutes et tous s'entendent sur un principe : les mesures de conciliation travail-famille doivent viser les parents, mais aussi les proches aidants. En effet, plusieurs déplorent la faiblesse du soutien apporté aux proches aidants. Ces derniers sont de plus en plus sollicités, mais on constate un recul des services offerts, notamment les services à domicile. Les partenaires affirment que les besoins des proches aidants doivent être davantage pris en compte et que l'aide qui leur est consacrée doit être bonifiée. De plus, ils s'entendent sur le fait que les mesures doivent mieux soutenir certaines familles plus touchées : celles composées d'un membre ayant des besoins particuliers (enfant ou parent handicapé, personne en perte d'autonomie, etc.), celles dont un parent travaille selon un horaire atypique ainsi que les familles immigrantes et les familles autochtones. En outre, des champs d'action à prioriser sont précisés : les milieux de travail majoritairement masculins, ceux qui ne sont pas syndiqués de même que ceux offrant une faible rémunération ou des conditions précaires.

On demande aussi du soutien pour les travailleuses et les travailleurs autonomes, lesquels restent souvent exclus des discussions sur la conciliation travail-famille.

Pour agir sur ces priorités, les personnes présentes estiment que les mesures déjà en place demeurent pertinentes, mais qu'elles peuvent être améliorées. Par exemple, le Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille aide adéquatement les entreprises, mais il devrait être publicisé davantage. Quant à la norme Conciliation travail-famille⁴, elle est généralement appréciée, mais quelques personnes déplorent le petit nombre d'entreprises qui y ont souscrit. Elles estiment que les coûts associés à l'obtention de la certification et son caractère volontaire en sont probablement la cause⁵. Bien que les travailleuses et les travailleurs soient aussi protégés par les normes du travail, certaines de leurs dispositions sont remises en question parce qu'elles peuvent compliquer le quotidien des familles, par exemple les modalités relatives aux heures supplémentaires ainsi que la difficulté de se prévaloir des congés non payés pour les événements liés à la famille et le nombre de congés rémunérés. La nécessité de conserver de la flexibilité sur le plan des normes du travail est aussi discutée.

La conciliation travail-famille au-delà de la relation employeur-employé

Au fur et à mesure que les partenaires prennent la parole, le discours s'oriente vers un second principe consensuel : l'importance pour tous les acteurs de s'engager dans le développement d'une meilleure conciliation travail-famille. En effet, cette conciliation doit se concevoir au-delà de la relation employeur-employé, affirme-t-on.

D'abord, les parents ont des choix de vie à faire pour assurer une gestion plus équilibrée de leur vie familiale et professionnelle. Les participants et participantes soutiennent, par ailleurs, que la conciliation se vit aussi au sein du couple par un partage juste des responsabilités : « Les pères font partie de l'équation! », rappelle-t-on. Les mesures doivent donc s'adresser avec équité aux deux parents. Par ailleurs, le soutien du reste de la famille entre en jeu. Ainsi, pour favoriser l'engagement de la famille élargie, on suggère de prévoir des congés pour les grands-parents lorsqu'un enfant est malade. Finalement, les différentes ressources présentes dans les localités, comme les organismes communautaires, les services de garde, les écoles, les services de répit, les municipalités, les entreprises, etc. peuvent donner du soutien aux familles.

Quant à l'État, il apporte aussi un appui considérable. On mentionne plus précisément le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), programme jugé exemplaire. Toutefois, il pourrait gagner en flexibilité pour inclure des modalités de réintégration progressive en milieu de travail à la fin du congé parental et une prolongation du congé dans les cas où l'état de santé d'un enfant nécessite une attention particulière.

4 La norme Conciliation travail-famille (BNQ 9700-820) encourage les milieux de travail à mettre en place de bonnes pratiques de conciliation travail-famille. Elle s'applique à toute organisation qui désire y adhérer. La certification, offerte par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), s'échelonne sur quatre niveaux; plus l'organisation répond aux exigences de la norme, meilleur sera son classement.

5 Pour un cycle de certification de 4 ans, le coût annuel moyen varie de 1 900 \$ à 3 500 \$.

Toujours du point de vue du soutien étatique, plusieurs soulignent l'importance du réseau de services de garde québécois. Cependant, l'accessibilité aux services de garde pourrait être améliorée pour certaines communautés, dont celles des Premières Nations, pour certaines clientèles comme les enfants handicapés et pour les familles dont un parent travaille selon un horaire atypique. Certaines voix s'élèvent pour approuver la mise en place du guichet unique pour l'attribution des places en garderie, lequel allégera le fardeau des parents et favorisera le respect des priorités dans les listes d'attente. Par ailleurs, des entreprises qui souhaitent installer une garderie en milieu de travail demandent un allègement de la procédure à cet effet. Il faudrait également permettre à des regroupements de petites entreprises de faire la même chose, dit-on.

D'autres personnes proposent de bonifier pendant l'été l'offre de camps de jour dans les municipalités, surtout dans les régions où l'économie se base sur le travail saisonnier. Certaines précisent qu'il faut plus de places dans ces camps pour les enfants handicapés. Elles demandent par le fait même des services spécialisés de surveillance pour ces jeunes dans les écoles secondaires, de même que des services pour les adultes.

Concertation et innovation

Ces discussions amènent les participants et les participantes à constater que la concertation permet de trouver des solutions simples, peu coûteuses et novatrices. Ensemble, nous pouvons trouver des accords gagnant-gagnant, disent-ils. Déjà, des idées sont proposées, telles que l'ajout de rendez-vous avec des médecins ou d'autres spécialistes à l'extérieur des heures habituelles de bureau, l'harmonisation des congés pédagogiques entre les écoles et la réorganisation des horaires du transport scolaire là où cela pose problème. On suggère aussi d'organiser un colloque international sur la conciliation travail-famille, lequel permettrait aux chefs de file en la matière de partager leurs expériences.

Plusieurs mettent en garde l'assistance au sujet d'un possible glissement de la discussion sur la conciliation travail-famille vers la conciliation travail-individu. « Je pense qu'aujourd'hui il faut reconnaître que le statut de parent fait naître des obligations et justifie que des mesures d'accommodement soient prises », revendiquent-ils. Les milieux de travail peuvent prévoir des considérations particulières pour les parents ou les proches aidants tout en restant équitables envers les autres employés. Après tout, en prenant soin de leur famille, ces personnes agissent pour le bien de l'ensemble de la société québécoise.

En terminant, il est convenu que la conciliation travail-famille est un enjeu de société important, un enjeu qui interpelle la cohérence de l'action gouvernementale. L'idée de développer une politique gouvernementale en cette matière est proposée.

Questions abordées dans l'atelier portant sur la conciliation travail-famille

- D'après vous, quels seront les principaux besoins des familles de demain en matière de conciliation travail-famille? Y a-t-il des particularités familiales (diversité des familles), des particularités régionales ou d'autres particularités, notamment celles liées au travail (secteur d'activité, taille des entreprises, etc.) à prendre en compte?
- Auxquels de ces besoins pouvons-nous ou devons-nous répondre en priorité?
- Que pouvons-nous faire pour répondre à ces besoins? Quelles actions doit-on poursuivre, bonifier ou mettre en œuvre pour y répondre?

3.2 LA CONTRIBUTION DES COMMUNAUTÉS AU MIEUX-ÊTRE DES FAMILLES

Afin d'agir directement sur le bien-être des familles dans leur quotidien, il faut s'assurer de la qualité des milieux de vie, laquelle dépend en grande partie de la présence de services de proximité et de leur accessibilité. Il importe donc de connaître les particularités locales et les besoins des familles du Québec pour mieux déployer les ressources.

Les participants et participantes suggèrent de poursuivre les actions entreprises à cet effet, en plus d'assurer une meilleure circulation de l'information à propos des services disponibles. Quelques voix s'élèvent pour dire qu'une recension complète de l'offre se révèle nécessaire et certaines personnes suggèrent la création d'un outil de recherche spécialisé, facile à utiliser. D'autres proposent de miser sur les institutions existantes pour informer les familles à propos des ressources mises à leur disposition : « Les CSSS et les CLSC pourraient avoir plus d'information sur les services disponibles dans les organismes communautaires, et la communiquer aux parents. » Le ministère de la Famille pourrait aussi orchestrer une veille informationnelle et diffuser l'information dans son réseau.

Mais, plus encore, tous les milieux doivent travailler à créer un véritable climat de collaboration, dit-on. Une meilleure concertation permettrait également de coordonner avec plus de cohérence l'action communautaire et de partager les ressources.

Appui aux communautés

Bien que les participants et les participantes aient remis le rôle des services de proximité à l'avant-plan, ils considèrent que la politique familiale du Québec demeure un cadre nécessaire au développement d'une meilleure action communautaire. « S'il n'y avait pas eu la politique familiale du gouvernement du Québec, il n'y aurait pas eu de politiques familiales municipales et nombre d'organismes communautaires n'auraient pas été mis en place », rappelle-t-on à cet égard. Le rôle de l'État reste

d'accompagner les communautés dans la mise en place de leurs services, de même que de fournir de façon stable et prévisible les ressources nécessaires aux organisations, précise-t-on.

En outre, l'État pourrait mieux adapter les services de garde au monde du travail d'aujourd'hui. Pour réaliser cet objectif, quelques bonifications sont ciblées : ajout de places en service de garde pour les poupons de moins de 18 mois et pour les enfants ayant des besoins particuliers, extension des horaires le soir, la nuit et la fin de semaine et assouplissement de la procédure pour installer une garderie en milieu de travail. Les services de garde doivent être plus accessibles dans toutes les communautés. De plus, des spécialistes pourraient rencontrer les enfants aux besoins particuliers directement dans les milieux de garde afin d'éviter aux parents de s'absenter du travail. Par ailleurs, on suggère d'ajouter des services pour les personnes handicapées devenues adultes afin que leurs parents puissent occuper un emploi ou s'y maintenir s'ils le désirent.

De la recherche pourrait être faite concernant les besoins des familles selon les régions afin de mieux déployer les ressources. De plus, en favorisant la recherche en partenariat avec les communautés, les chercheurs pourraient améliorer la qualité des services offerts et évaluer la portée des actions.

Des services pour toutes les familles

Certaines lacunes dans l'offre de service aux familles sont observées. Il existe peu de services pour les familles dont les enfants ont plus de 5 ans, pour celles dont un membre est handicapé et pour les personnes âgées. Pour remédier à cette situation, plusieurs proposent de bonifier l'offre. Qui plus est, certaines personnes proposent de prévoir plus d'activités de loisirs destinées aux personnes âgées, aux adolescents et aux personnes handicapées dans les municipalités, entre autres pour favoriser d'éventuelles interventions auprès de ces groupes et pour contrer l'isolement. Elles suggèrent aussi de rendre plus accessibles aux citoyens les infrastructures telles que gymnases, salles de cours et piscines. Du soutien aux parents d'adolescents et des activités de réseautage se révèlent aussi des solutions appréciées.

Par ailleurs, plusieurs proposent de fournir davantage de services aux personnes en difficulté ou aux familles vivant une période de crise. Les organismes pourraient aussi soutenir la vie conjugale en prévention des ruptures. Toutes et tous s'entendent pour dire que les services de proximité restent les mieux placés pour agir adéquatement dans de tels cas. Ceux-ci permettent de communiquer plus facilement avec les familles qui éprouvent des difficultés pour ensuite les diriger vers les ressources appropriées. Dans un contexte où les besoins des familles se diversifient, cette façon de faire demeure la plus efficace, affirment les personnes présentes. « Toute solution doit partir du besoin du citoyen », plaide l'une d'elles.

Finalement, il est proposé de miser sur le développement de centres intégrés de ressources et d'une vie de quartier pour épargner des déplacements aux familles.

L'amélioration des services de transport dans les communautés représente aussi une solution pertinente pour certaines localités. De plus, la revitalisation des petites communautés pourrait stopper l'exode des personnes plus scolarisées vers les grands centres, et ce, particulièrement dans les communautés autochtones. Plusieurs localités devraient pouvoir disposer de logements de qualité, à coût raisonnable, adaptés aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées et des grandes familles. Enfin, la réglementation devrait permettre la création de logements bigénérationnels dans toutes les localités.

Avant de se quitter, les personnes présentes souhaitent lancer un appel mobilisateur à tous les Québécois et toutes les Québécoises : les communautés ont besoin de personnes engagées! Par ce message, elles désirent avant tout stimuler la création de réseaux d'entraide au sein des localités. « Là où il fait bon vivre, conclut l'une d'elle, ce n'est pas seulement là où j'ai beaucoup de services, c'est là où j'ai des relations significatives. »

Questions abordées dans l'atelier portant sur la contribution des communautés au mieux-être des familles

- D'après vous, quels seront les principaux besoins des familles de demain en matière de services de proximité? Y a-t-il des particularités familiales (diversité des familles), des particularités régionales ou d'autres particularités à prendre en compte?
- Auxquels de ces besoins pouvons-nous ou devons-nous répondre en priorité?
- Que pouvons-nous faire pour répondre à ces besoins? Quelles actions doit-on poursuivre, bonifier ou mettre en œuvre pour y répondre?

3.3 LES FAMILLES QUÉBÉCOISES AU CŒUR DES CHANGEMENTS

Les solidarités familiales se transforment, remarquent les personnes présentes à cet atelier, et parfois même elles s'effritent. Devant ce constat, tous les partenaires doivent soutenir ces solidarités et travailler à en créer de nouvelles. Plusieurs facteurs fragilisent les solidarités entre les membres des familles : l'instabilité conjugale, la réduction du réseau familial, la présence accrue des femmes sur le marché du travail, l'augmentation de l'espérance de vie et l'éloignement géographique. Le besoin de soutien est particulièrement présent chez certaines familles, par exemple celles dont l'un des membres est handicapé ou dont un enfant a des besoins particuliers, de même que chez les familles immigrantes, chez les aînés et chez les personnes isolées socialement. Le besoin de soutien est également important dans les communautés autochtones.

En conséquence, plusieurs mesures qui pourraient soutenir les solidarités familiales et leur donner un nouvel élan sont précisées. D'abord, puisque prendre soin d'un enfant ou d'un proche demande beaucoup de temps, des solutions qui redonnent des heures précieuses aux familles sont privilégiées. On propose de mettre en place plus de services de répit pour les familles et les proches aidants, notamment de l'hébergement, du dépannage, des services de surveillance dans les écoles secondaires (pour les enfants handicapés âgés de 12 à 21 ans) et pour les personnes handicapées devenues adultes, de même que des camps de jour estivaux pour les enfants qui ont des besoins particuliers. Des voix s'élèvent pour demander plus d'information sur les services offerts selon les régions et même pour proposer de la regrouper en un seul point d'accès facile d'utilisation. D'autres suggèrent de miser sur la promotion des valeurs familiales, en particulier auprès des hommes (père, fils, frère ou amis) pour qu'ils contribuent davantage aux solidarités familiales, notamment comme proches aidants. On mentionne aussi que, dans certaines municipalités, la réglementation sur les habitations intergénérationnelles doit être assouplie.

Ces mesures permettraient d'éviter l'épuisement des personnes qui aident les membres de leur entourage. « On les sollicite beaucoup et on ne respecte pas toujours le principe du libre choix. Quand on est un proche aidant, on doit avoir la liberté de prendre un peu de recul et même de se retirer si on n'est plus capable », précise-t-on. Par exemple, la mise en place de mécanismes facilitant le maintien en emploi des proches aidants pourrait permettre à ces personnes de s'épanouir à l'extérieur de leurs responsabilités familiales.

Plusieurs demandent que soit favorisée la conciliation travail-famille, et ce, sans pénaliser financièrement dans le présent ou à la retraite les parents ou les proches aidants. D'autres souhaitent protéger financièrement les personnes qui choisissent d'arrêter de travailler pour prendre soin d'un être cher. L'importance d'une meilleure conciliation famille-études est également soulignée dans cette discussion.

Enfin, le gouvernement doit s'assurer que les politiques et mesures qu'il met en œuvre permettent l'expression des solidarités familiales.

Les nouvelles solidarités

Les participants et participantes abordent ensuite le sujet des nouvelles solidarités. L'importance d'adopter une définition élargie de la famille pour tenir compte des diverses réalités familiales est discutée. Il est proposé d'élargir la définition des liens de filiation pour inclure les familles pluriparentales, en donnant l'exemple de couples de femmes qui veulent fonder une famille avec un homme.

Quelques personnes proposent d'aider les familles recomposées en soutenant les beaux-parents dans leur rôle, surtout dans les périodes de transition ou lorsque des conflits liés à la séparation perdurent. Elles demandent aussi que les mesures fiscales ne pénalisent pas les familles monoparentales qui se recomposent ou qui décident de vivre en colocation pour s'entraider.

La création de solidarités dans les communautés doit aussi être soutenue. À cet effet, plusieurs proposent de créer des lieux significatifs et rassembleurs où les familles accéderaient à des services, des loisirs et des espaces de réseautage. Certains groupes, dont les aînés, doivent être sortis de l'isolement, explique-t-on. Ces lieux permettraient également de mieux intégrer les familles immigrantes aux communautés.

Mieux comprendre les liens de solidarité

Toutefois, avant de construire autour de ces nouvelles solidarités, on s'interroge. Quels sont les facteurs qui expliquent que la solidarité s'est « effritée »? Quelle est la solidité du lien unissant un enfant à son beau-parent? La relation se poursuivra-t-elle après une rupture? « Lorsqu'ils seront vieux, qui va s'occuper de ces beaux-parents qui se sont occupés des enfants des autres? », demande-t-on. Nous ne disposons que de réponses partielles à ces questions. Avant d'élaborer des politiques qui se baseraient sur ces nouvelles solidarités, il faudra mener de plus amples recherches. Les résultats de ces travaux pourront ensuite être diffusés dans le réseau, notamment pour permettre à tous les partenaires d'évaluer leur offre de service.

Pour finir, les participants et les participantes soulignent les mesures prévues par le gouvernement dans le document *La solidarité : une richesse pour le Québec*, paru en novembre 2013. Ils souhaitent que soit maintenu cet important soutien de l'État envers les solidarités. Ils disent apprécier les politiques du Québec qui valorisent la cohésion entre les membres des familles, tout au long de leur vie, de même que dans la société en général. Cette cohésion familiale et sociale, nous devons tous travailler à la solidifier, concluent-ils.

Questions abordées dans l'atelier portant sur les solidarités familiales

- D'après vous, quels seront les principaux besoins des familles de demain en matière de solidarité familiale? Y a-t-il des particularités familiales, des particularités régionales ou d'autres particularités à prendre en compte?
- Auxquels de ces besoins pouvons-nous ou devons-nous répondre en priorité?
- Que pouvons-nous faire pour répondre à ces besoins? Quelles actions doit-on poursuivre, bonifier ou mettre en œuvre pour y répondre?

3.4 LA PRIMAUTÉ DE LA RESPONSABILITÉ PARENTALE

Non seulement les parents sont les premiers responsables de leurs enfants, mais ils en sont également les spécialistes, affirment les personnes présentes à cet atelier. Toutefois, ils ne sont pas toujours considérés ainsi. Des efforts doivent être faits afin que les parents soient mieux accueillis, écoutés et respectés dans l'exercice de leur rôle.

Dans le monde d'aujourd'hui, le manque de temps se révèle un enjeu majeur pour les familles. Et d'autant plus que cette réalité se conjugue à la pression pour atteindre des standards élevés! « La pression à la performance est très forte. On veut que le parent soit performant dans tous les secteurs, au travail et avec ses enfants », observe-t-on. Des parents s'épuisent à la tâche et peinent à préserver l'équilibre dans leur vie. Certains vont même jusqu'à se désengager.

C'est pourquoi les participants et les participantes demandent à tous les partenaires d'écouter les parents, de respecter leur libre arbitre en plus de veiller à les rassurer quant à leurs compétences. « La parentalité au Québec est devenue très normative, et pas seulement dans l'univers de la politique familiale, mais dans l'univers de la périnatalité et des politiques de santé publique aussi », précise-t-on. Il faut remettre en question l'aspect normatif des messages publics et laisser les parents faire leurs propres choix demandent plusieurs. Plus précisément, ils désirent nuancer toute la documentation fournie aux parents. Il faut leur donner de l'information utile plutôt que leur dire quoi faire. Idéalement, il faudrait aussi que les spécialistes s'assurent d'avoir un langage commun pour simplifier les messages.

De plus, la discussion permet de s'entendre sur l'importance de clarifier les rôles des intervenants, qu'ils soient enseignants, éducateurs, spécialistes, etc. Les parents doivent être considérés comme leurs partenaires. Par exemple, lorsqu'un enfant doit relever un défi particulier, il serait important de coconstruire avec le parent l'intervention qui convient.

Plusieurs constatent que la formation de certains intervenants ne les prépare pas à interagir avec les parents. Il est donc proposé de revoir les cursus de formation pour s'assurer que les différents intervenants (éducation, santé, services sociaux, etc.) seront formés par rapport à la façon d'accueillir les parents et d'intervenir auprès d'eux, et plus particulièrement auprès de ceux qui ont des besoins spéciaux ou des réalités culturelles différentes de même qu'auprès de ceux issus de milieux défavorisés.

Finalement, les parents doivent pouvoir prendre leur place dans les diverses organisations, et ce, même si leur engagement reste limité par le manque de temps. Leur voix doit compter. Peut-être serait-il souhaitable de créer de nouveaux espaces de représentation, flexibles et innovants, pour permettre aux parents de s'investir davantage pour le mieux-être des enfants?

Situation particulière, solution particulière

En outre, les discussions révèlent qu'un travail doit être accompli pour reconnaître le rôle du père. Dans les cas de séparation, par exemple, ce rôle est parfois négligé. Pour régler ce problème, des personnes proposent que toutes les instances mettent en place des mesures d'ajustement pour faire valoir l'autorité de ce dernier. Par exemple, les écoles pourraient s'assurer de faire suivre toutes les communications aux deux parents, par courriel. De plus, la communication entre les parents séparés pourrait être davantage soutenue, que ce soit au moment de la rupture ou, par la suite et en cas de besoin, dans le cas d'une recombinaison familiale.

Par ailleurs, la question de la reconnaissance du rôle des grands-parents et des beaux-parents envers les enfants est abordée. « Il y a aussi des belles-mères et des beaux-pères qui sont des personnes très importantes pour les enfants et qui jouent un rôle de soutien parental, et parfois même de remplacement du père ou de la mère dans certaines situations. Je pense qu'actuellement ces personnes-là sont très peu considérées », souligne-t-on, tout en concédant que l'autorité des parents biologiques ou adoptifs doit prévaloir.

En somme, c'est toute la diversité des choix des familles à laquelle il faut s'ouvrir davantage, disent les participants et participantes. Tous s'entendent pour poursuivre la lutte contre les préjugés à l'égard de la pauvreté, des communautés culturelles et des diverses formes familiales. De plus, il est proposé d'offrir des séances d'accueil aux nouveaux parents pour lutter contre l'isolement dont souffrent certains. Bien souvent, ceux-ci se retrouvent seuls à la maison avec leur enfant lors du congé parental. Ces rencontres leur permettraient d'améliorer leurs connaissances sur le développement de leur enfant ainsi que d'échanger avec d'autres parents et, possiblement, de se créer un réseau. Ce réseau profiterait aux nouveaux parents, et plus particulièrement aux familles immigrantes et aux familles démunies. L'expertise des organismes communautaires Famille pourrait être mise à profit dans l'élaboration de ces séances.

Du temps, du temps, encore du temps!

Les échanges mènent à la conclusion qu'il faut plus de temps en famille pour créer une relation parent-enfant satisfaisante. Les personnes présentes pensent que les congés pour obligations familiales doivent être favorisés afin que le parent puisse faire face lui-même aux défis ponctuels qui se présenteront durant toute la vie de l'enfant. À cet égard, il est proposé d'attribuer à la naissance d'un enfant une banque de temps aux parents, à utiliser au cours d'une période donnée, qui leur permettrait de s'absenter selon les besoins familiaux.

Qui plus est, pour dégager des heures supplémentaires, plusieurs moyens d'action sont nommés, dont le rassemblement des services de proximité dans des lieux communs et la mise en place de services de garde adaptés aux horaires atypiques. Les exigences de certains établissements, par exemple la pertinence des devoirs scolaires, sont aussi remises en question.

En terminant, une personne attire l'attention de l'assistance sur des activités de bénévolat ouvertes aux enfants dans sa localité, telles que des fêtes ou des corvées de nettoyage au printemps. Voilà une bonne façon d'agir pour sa communauté tout en passant du temps en famille!

Questions abordées dans l'atelier portant sur la primauté de la responsabilité parentale

- D'après vous, quels seront les principaux besoins des parents de demain à l'égard de l'exercice de la responsabilité parentale? Y a-t-il des particularités familiales à prendre en compte?
- Auxquels de ces besoins pouvons-nous ou devons-nous répondre en priorité?
- Que pouvons-nous faire pour répondre à ces besoins? Quelles actions doit-on poursuivre, bonifier ou mettre en œuvre pour y répondre?

3.5 LES NOMBREUX VISAGES DES FAMILLES QUÉBÉCOISES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

La famille québécoise se diversifie, les parcours de vie se complexifient. Dans ce contexte, comment faire pour s'assurer que les mesures mises en œuvre pour soutenir les familles vont répondre à leurs besoins?

Les personnes présentes à cet atelier font du développement de la recherche sur les diversités familiales une piste d'action prioritaire. « Les données sont en retard sur la réalité! », lance l'une d'elles. De l'information sur les diverses configurations familiales et sur les spécificités régionales ou culturelles permettra de mieux déployer

les ressources. Certaines personnes ajoutent qu'il faudrait poursuivre l'évaluation des programmes et mesures pour déterminer s'ils sont toujours adaptés, et les changer au besoin.

Il est également demandé que soient documentés les parcours de vie des familles. Plusieurs s'inquiètent de l'impact des ruptures, notamment sur la situation économique des parents vivant en union libre et sur la présence des pères auprès de leurs enfants. De plus, les chercheurs devraient s'intéresser aux retombées des nombreuses transitions familiales sur les enfants. « Je pense qu'il faut s'intéresser particulièrement aux difficultés en période de séparation. Il y a beaucoup de détresse, beaucoup de tension qui se vivent dans ces périodes-là », ajoute-t-on. Les enfants doivent grandir dans un climat familial pacifique, c'est-à-dire exempt de conflits et de violence. De plus, il est jugé souhaitable que la recherche sur la famille se fasse en collaboration avec les acteurs des milieux, ceux qui interviennent auprès des familles et de leurs membres.

Disponibilité de l'information

Les participants et participantes pensent qu'il faut miser aussi sur l'information. Il importe de mieux informer les familles, voire de les guider à travers la panoplie de ressources disponibles. Afin d'accomplir efficacement cette tâche, on suggère de répertorier les services offerts sur les différents territoires, de façon continue, et d'assurer une bonne circulation de l'information auprès de la population ainsi que dans le réseau Famille. La création d'une vitrine sur le Web est proposée, laquelle pourrait diffuser textes et vidéos à propos des services et de la recherche. Il est même suggéré que ce projet soit porté par le ministère de la Famille. La création d'un logo Famille, qui donnerait de la visibilité à la famille et aux services qui lui sont destinés, fait également partie des solutions proposées.

Qui plus est, un travail d'éducation et de prévention doit être fait, soutiennent plusieurs, surtout en ce qui concerne les questions relatives au droit de la famille. En effet, beaucoup de personnes en union libre croient leurs finances adéquatement protégées par la loi. Durant l'atelier, on témoigne de situations où, à défaut d'un contrat ou d'un arrangement équitable, la rupture a fait plonger un des conjoints dans la pauvreté. Cette question est donc un enjeu prioritaire. Constatant la faible répercussion sur la population des campagnes d'information réalisées jusqu'à maintenant, il est proposé d'aborder ces questions dès l'école secondaire.

Des luttes collectives

Depuis déjà des dizaines d'années, les partenaires de la politique familiale du Québec et le gouvernement luttent contre la pauvreté et les inégalités sociales. Ce champ d'action demeure une priorité dans le contexte d'aujourd'hui, car la situation économique précaire touche les familles dans toute leur diversité : monoparentales,

recomposées, familles avec enfant handicapé, familles autochtones, familles issues de l'immigration, etc. Toutefois, les moyens d'agir efficacement peuvent différer selon qu'on s'adresse à des cultures ou des situations familiales particulières. Pour cette raison, les participants et les participantes proposent d'être davantage à l'écoute des familles et de privilégier l'approche personnalisée et relationnelle, surtout pour agir en période de crise. Il faut donc améliorer la flexibilité de l'action gouvernementale et non gouvernementale pour tenir compte à la fois de la multiplicité des familles et des spécificités locales et régionales des milieux de vie.

L'expertise des intervenants des organismes communautaires est reconnue pour créer un premier contact avec ces familles. Il est donc proposé de mieux les soutenir, d'une part en bonifiant leur soutien financier, et d'autre part en favorisant le partage des connaissances entre les organismes.

Ensuite, des voix s'élèvent pour demander de promouvoir un plus grand respect des familles homoparentales, monoparentales et recomposées de même que des familles immigrantes, des familles autochtones et des familles à faible revenu. Parmi les moyens d'action, il est proposé de mieux former les personnes qui interviennent auprès des familles au sujet de la diversité, que ce soit dans les formations de base ou dans les milieux, et de mieux sensibiliser la population en général. L'initiative de la trousse Regards sur les familles homoparentales développée par la Coalition des familles homoparentales pour sensibiliser le personnel des écoles primaires ainsi que les intervenants du secteur sociosanitaire et des organismes communautaires jeunesse aux réalités de ces familles est soulignée. On demande même que soient entrepris d'autres projets de ce genre. Cette ouverture aux autres est une façon parmi d'autres de reconnaître la primauté de l'autorité parentale, principe fondateur de la politique familiale québécoise, rappelle-t-on.

En terminant, on estime primordial de consolider l'esprit de solidarité et d'entraide dans les collectivités. Plusieurs suggèrent à cet effet de regrouper des services et des organismes en un même lieu pour favoriser les échanges. Certains organismes Famille pourraient y collaborer plus étroitement avec ceux relevant des services sociaux, par exemple. Ces lieux rassembleurs permettraient de contrer le cloisonnement que pourrait créer la plus grande diversité des familles.

Questions abordées dans l'atelier portant sur les nombreux visages des familles québécoises

- D'après vous, quels sont les besoins qui émergent de la pluralité familiale composant désormais le paysage québécois? Cette pluralité se traduit-elle par des besoins différents selon le lieu de résidence des familles (ex. : zone fortement urbanisée versus milieu rural) ou leur appartenance identitaire et culturelle?
- Auxquels de ces besoins pouvons-nous ou devons-nous répondre en priorité?
- Que pouvons-nous faire pour répondre à ces besoins? Quelles actions doit-on poursuivre, bonifier ou mettre en œuvre pour y répondre?

3.6 LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

D'entrée de jeu, les personnes présentes à cet atelier reconnaissent que les différentes mesures mises en œuvre par l'État québécois apportent un soutien appréciable aux parents. Pensons au Soutien aux enfants, aux services de garde à contribution réduite, au Régime québécois d'assurance parentale, aux différents crédits d'impôt (prime au travail, frais de garde) et à l'aide au logement. Ces personnes reconnaissent également que la situation économique des familles, dont celle des familles monoparentales, s'est améliorée au cours des dernières années. Ainsi, les mesures de soutien contribuent à réduire la pauvreté.

Malgré cela, toutes s'entendent pour dire que la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales doit se poursuivre. Plus particulièrement, certains groupes qui ont besoin d'un soutien plus important sont ciblés. Premièrement, les familles autochtones et les familles immigrantes sont nommées, car plusieurs se trouvent dans une situation financière précaire. Par ailleurs, ces groupes font face encore aujourd'hui à de la discrimination pour le logement et l'emploi, remarque-t-on.

Deuxièmement, les familles dont l'un des membres, parent ou enfant, a des besoins spéciaux sont mentionnées. « Il ne faut pas que l'arrivée d'une personne handicapée dans la famille l'appauvrisse. Dans un élan de solidarité sociale, je pense qu'il faut mettre en place les mesures adéquates pour compenser les coûts supplémentaires pour ces familles », affirme une personne présente à l'atelier. Troisièmement, les familles dont les parents travaillent à de bas salaires sont désignées. Il est constaté qu'un nombre sans cesse croissant de travailleurs ont recours aux banques alimentaires et éprouvent de la difficulté à se loger convenablement.

Enfin, plusieurs prennent aussi la parole pour demander plus de soutien pour les proches aidants qui risquent de s'appauvrir dans un contexte où les familles doivent à la fois subvenir aux besoins des aînés et à ceux des enfants. Par exemple, on demande que soient prévus des versements anticipés du crédit d'impôt pour aidant naturel.

Fiscalité et diversité des réalités familiales

Comme le souligne une des personnes présentes : « Avoir un enfant est un choix personnel qui a un impact collectif ». Par la fiscalité, l'État reconnaît que cet enfant bénéficie à l'ensemble de la société. Toutefois, au fil du temps, la fiscalité québécoise se complexifie : des mesures s'ajoutent et il devient difficile pour les citoyens de s'y retrouver et de comprendre les interactions entre toutes ces mesures. Sur la base de ce constat, il est demandé que les mesures fiscales destinées aux familles soient simplifiées. Qui plus est, le travail d'éducation et d'information à propos de la fiscalité des familles et des ressources économiques mises à leur disposition doit se poursuivre. À cet égard, on souligne que le ministère des Finances et de l'Économie met à la disposition des citoyens un outil de calcul du revenu familial qui permet d'évaluer le soutien financier auquel ils ont droit.

En outre, le soutien aux familles monoparentales doit être maintenu, mais il devrait également se poursuivre lorsque celles-ci se recomposent. En effet, les familles monoparentales voient souvent leurs moyens diminuer à l'occasion d'une recomposition, car la fiscalité québécoise prend en considération le revenu de la nouvelle famille après un an de vie commune. Cette situation appauvrit le parent monoparental, explique-t-on : « De plus en plus, les gens gèrent leur argent séparément, et c'est très clair que c'est la personne qui a des enfants qui est responsable financièrement de ses enfants. On ne peut pas s'attendre à ce que le nouveau conjoint soit responsable. » Pour régler cette situation, il pourrait être possible d'ajuster le système fiscal aux nouvelles formes de composition familiale en considérant les charges parentales individuelles plutôt que le revenu familial, dit-on. D'autres personnes suggèrent plutôt de considérer les couples comme conjoints de fait après trois ans de vie commune. Cependant, il est souligné que la recomposition permet aux familles de faire des économies. Les discussions sur cette question ne font pas consensus. Toutefois, tous s'entendent pour demander que soit documentée par de la recherche l'incidence des parcours de vie complexes et des ruptures sur la situation économique des familles.

Enfin, la situation particulière des parents payeurs de pension alimentaire est relevée. La fiscalité ne les reconnaît pas. De plus, les parents « non gardiens » sont imposés indistinctement du fait qu'ils assument des frais pour accueillir leurs enfants régulièrement.

Une politique à développer dans le respect du cadre budgétaire

Bien que généreuses, les mesures de soutien demeurent imparfaites, soulignent les participants et les participantes. La diversité des familles et la multiplicité des parcours de vie doivent être davantage prises en compte. Il y a des exclus. L'accessibilité aux mesures pourrait être améliorée. Il est notamment question de l'accès à une place en service de garde, que ce soit en installation ou en milieu familial, pour les enfants handicapés et les enfants vivant en milieu défavorisé, ainsi que pour les parents ayant des besoins de garde atypiques. D'autres soulèvent la situation des parents-étudiants, exclus pour l'instant du Régime québécois d'assurance parentale. La question de l'accessibilité à des logements de qualité, abordables et adaptés aux différents besoins des familles est aussi discutée, de même que l'accès à des modalités de transport rapide et adapté dans certaines localités. Il faudrait les améliorer, souligne-t-on. Enfin, les réalités des familles autochtones sont abordées, plus particulièrement leur accès aux mesures et aux services offerts aux familles québécoises. En raison des questions entourant le respect des champs de compétence des différents paliers gouvernementaux – les réserves étant de compétence fédérale – l'accès peut être restreint. Les gouvernements sont invités à clarifier leur position à cet égard, car il en va du bien-être de familles parmi les plus pauvres.

Le gouvernement est invité à poursuivre l'élaboration de la politique familiale dans un esprit de respect des choix faits par les familles. Pour ce faire, il doit miser sur la concertation entre les différents acteurs. En outre, il importe d'offrir un soutien qui sera à la fois universel, s'adressant à l'ensemble des familles, et ciblé, s'adressant aux familles qui ont des besoins particuliers.

Cependant, les partenaires se disent conscients que cela doit se faire dans un cadre budgétaire serré. Pourrait-on aller chercher des sommes du fédéral pour les réinvestir au provincial selon nos besoins? La question reste en suspens.

Plusieurs s'inquiètent de la lourdeur des charges fiscales qui pèsent sur certains groupes. Le maintien, voire la réduction, des taxes sur la masse salariale pour les petites et moyennes entreprises est demandé. Le fardeau des travailleuses et des travailleurs autonomes est aussi évoqué, notamment en ce qui concerne leur double cotisation au Régime québécois d'assurance parentale, et on demande que soit davantage prise en considération l'absence d'un filet de sécurité en cas de maladie ou de baisse de revenus, par exemple. Enfin, d'autres constatent la forte pression économique exercée sur les jeunes d'aujourd'hui en discutant notamment du prix à la hausse des logements et des propriétés.

Malgré ces constats, toutes les personnes présentes s'entendent sur le principe de la redistribution de la richesse et souhaitent soutenir les plus défavorisés. Devrait-on hausser le salaire minimum ou l'exonération personnelle dans la déclaration de revenus? Pourrait-on définir un seuil de revenu décent qui tiendrait compte des réalités familiales et prévoir un soutien pour les familles qui ne l'atteignent pas? Le débat sur ces questions reste entier. Enfin, les participants et participantes donnent leur appui aux mesures d'aide à l'emploi.

Questions abordées dans l'atelier portant sur la dimension économique de la politique familiale

- D'après vous, quels seront les principaux besoins des familles de demain en matière de soutien financier? Y a-t-il des particularités familiales à prendre en compte, comme les transitions familiales (monoparentalité, garde partagée, recomposition familiale, etc.) ou d'autres particularités comme la présence d'enfants ou d'adultes handicapés dans la famille?
- Auxquels de ces besoins pouvons-nous ou devons-nous répondre en priorité?
- Que pouvons-nous faire pour répondre à ces besoins? Quelles actions doit-on poursuivre, bonifier ou mettre en œuvre pour y répondre?

Québec

Famille
Québec

Forum
de la famille
québécoise

Forum
de la famille
québécoise

LES
QUÉBÉCOISES

Forum de la famille québécoise
La solidarité, une richesse pour le Québec





4. EN CONCLUSION


4.1 SÉANCE PLÉNIÈRE : SYNTHÈSE DES ATELIERS


En fin de journée, tous les participants et participantes du forum se sont retrouvés en séance plénière afin de prendre connaissance de la teneur des échanges ayant eu cours dans les ateliers. Madame Claire Pimparé, animatrice du forum, a tenu à s'adresser d'une façon toute personnelle à l'assistance.


« Je suis vraiment honorée d'animer ce forum, commence-t-elle. Vos interventions sont riches, intelligentes, diversifiées. Vous êtes une source de vécu, d'expérience et de savoir, et nous sommes très choyés de vous avoir. »


À tour de rôle, les animateurs et animatrices ont présenté une synthèse des échanges tenus en atelier. Chacun disposait de trois minutes pour rendre compte des principaux constats.


Les animateurs et animatrices des ateliers


 Josée Doyon,
atelier portant sur la conciliation travail-
famille au Québec

 Andrée Dionne,
atelier portant sur la primauté de la
responsabilité parentale

 Jean-François Picard,
atelier portant sur la contribution des
communautés au mieux-être des familles

 Alexandre Morin,
atelier portant sur les nombreux visages
des familles québécoises d'aujourd'hui et
de demain

 Carole Couture,
atelier portant sur les familles québécoises
au cœur des changements

 Karine Dumont,
atelier portant sur la dimension
économique de la politique familiale

La conciliation travail-famille au Québec

Les discussions sur la conciliation travail-famille ont permis de cibler quelques besoins prioritaires. Premièrement, de façon générale, les participants et participantes disent que les familles ont besoin de plus de temps, en plus de la nécessité de voir diminuer la pression liée à la performance dans leur vie professionnelle et dans leur vie familiale. Deuxièmement, elles n'ont pas toujours accès à un réseau d'entraide et aux services qui les aideraient à concilier le travail et la famille. Troisièmement, certaines familles ont un besoin de soutien plus important, dont les familles ayant un enfant handicapé. Quatrièmement, les travailleurs et les travailleuses aux horaires atypiques de même que les personnes se situant au bas de l'échelle salariale et qui ne sont pas syndiquées ont besoin d'un meilleur soutien. Finalement, les proches aidants sont de plus en plus sollicités et ils doivent être aidés.

Les milieux syndical et patronal ne s'entendent pas sur le moyen d'action à privilégier. Le premier souhaite l'adoption d'une loi-cadre sur la conciliation travail-famille alors que le second désire miser sur des mesures incitatives et de sensibilisation. Cependant, les échanges ont permis de préciser d'autres pistes d'action : poursuivre les mesures visant l'accessibilité des places en service de garde selon des horaires atypiques, faciliter l'établissement de services de garde en milieu de travail en allégeant la procédure, favoriser le télétravail, soutenir davantage les proches aidants, élargir les mesures de conciliation travail-famille au-delà de la relation parent-enfant (ex. : prévoir des congés pour les grands-parents), concevoir des incitatifs financiers pour encourager les employeurs exemplaires et faire connaître davantage le Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille du ministère de la Famille.

Enfin, puisque la conciliation travail-famille est un enjeu de société, il importe de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale à cet égard. Ainsi, l'idée de développer une politique gouvernementale en cette matière a été avancée.

La contribution des communautés au mieux-être des familles

Les besoins en matière de services de proximité sont nombreux et variés, mais les participants et participantes en ont désigné quelques-uns comme prioritaires. Ils ont nommé : le besoin de temps des parents pour assumer leurs différents rôles sociaux, la valorisation du rôle de parent (père, mère, beau-parent), le soutien à la conjugalité, la prise en compte des particularités familiales et des besoins particuliers des familles et enfin la concertation entre les partenaires.

Pour répondre à ces besoins prioritaires, les personnes présentes ont suggéré essentiellement de poursuivre les actions entreprises, telles que les politiques familiales municipales, mais en améliorant la cohérence, la coordination de l'action et le partage des connaissances. Elles souhaitent également augmenter la flexibilité des mesures afin que soient considérées les particularités de chacune des familles et leurs besoins particuliers.

Les familles québécoises au cœur des changements

Cet atelier portait principalement sur les solidarités familiales. Dans un contexte où le temps et l'éloignement mettent les liens familiaux à rude épreuve, les participants et les participantes ont estimé qu'il faut mieux soutenir « ceux qui soutiennent » l'exercice des solidarités, tant les personnes que les organismes.

Plusieurs pistes d'action sont reconnues : mieux documenter la diversité des familles et l'efficacité des actions mises en œuvre pour soutenir les solidarités familiales; centraliser l'information sur les services disponibles afin d'en faciliter l'accès; bonifier les services de répit pour les parents d'enfants ayant des besoins particuliers de même que pour les proches aidants; permettre la réalisation de logements

intergénérationnels en éliminant les empêchements réglementaires; et soutenir les organismes communautaires qui contribuent à lutter contre l'isolement des familles. De plus, on a proposé de faire la promotion des valeurs familiales et du rôle parental, en particulier auprès des hommes pour qu'ils s'engagent davantage dans l'exercice des solidarités familiales. En outre, l'importance de créer de nouvelles solidarités au sein des communautés a été soulignée. Ce but, estime-t-on, doit animer l'action de tous les partenaires Famille. Enfin, le gouvernement doit s'assurer que les lois, les politiques et les normes adoptées seront cohérentes avec l'expression de ces solidarités.

La primauté de la responsabilité parentale

Les participants et participantes à cet atelier ont mis l'accent sur la pression que vivent les parents pour rencontrer les standards qui ne cessent d'être plus élevées. Pour contrer ce problème, la priorité a été donnée au besoin de reconnaissance des parents. « Les parents ne sont peut-être pas des spécialistes de la petite enfance comme les intervenants avec lesquels ils traitent, mais ils sont certainement les spécialistes de leur propre enfant », rappelle-t-on.

Quatre besoins prioritaires ont été déterminés : la façon dont les parents sont accueillis par les différents intervenants; l'isolement vécu par certains parents, particulièrement les nouveaux parents; le manque de temps des parents pour assumer tous leurs rôles sociaux; et la clarification des rôles entre les parents et les intervenants.

Plusieurs pistes d'action ont été précisées pour répondre à chacun de ces besoins : considérer les parents comme des partenaires, créer des espaces de dialogue, remettre du pouvoir entre les mains des parents, mieux former les intervenants en ce qui concerne les relations avec les parents et regrouper les services offerts aux parents dans des lieux communs. Finalement, les personnes présentes se sont permis de rêver à une banque de temps qui pourrait être accordée aux parents à la naissance d'un enfant et être utilisée selon les besoins et défis à relever sur la période 0-18 ans. Ces congés permettraient au parent d'être présent pour son enfant dans des moments charnières de sa vie.

Les nombreux visages des familles québécoises d'aujourd'hui et de demain

Les discussions de cet atelier ont porté essentiellement sur la diversité familiale. Quatre besoins sont ressortis des échanges : le besoin d'information, le besoin de flexibilité de l'action gouvernementale et non gouvernementale, le besoin de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ainsi que le besoin de soutien du milieu communautaire.

Différentes actions ont été déterminées par rapport à ces besoins. Les participants et les participantes ont proposé de favoriser la recherche en tenant compte des multiples configurations familiales et de sensibiliser la population et les intervenants

au sujet de la diversité familiale. Ils ont suggéré de tenir compte non seulement de la multiplicité des familles, mais aussi des particularités locales et régionales des milieux de vie dans l'élaboration des mesures. Par ailleurs, ils estiment que la lutte contre la pauvreté et les inégalités constitue une porte d'entrée à privilégier pour s'attaquer à des problèmes sociaux touchant plusieurs types de familles, comme les familles autochtones et les familles issues de l'immigration. Enfin, ils misent sur l'expertise du milieu communautaire pour accueillir et soutenir toutes les familles.

Les personnes présentes à cet atelier ont aussi proposé d'établir des lignes directrices et des champs d'action globaux qui pourront avoir un effet sur les familles dans toute leur diversité. Les besoins particuliers de chaque famille pourront être satisfaits si tous les partenaires poursuivent leurs efforts de concertation.

La dimension économique de la politique familiale

Le Québec est généreux à l'égard de ses familles, estiment les participants et participantes à l'atelier portant sur la dimension économique de la politique familiale. « On fait bien, il faut continuer de bien faire », disent-ils. Les discussions ont mené à la conclusion que l'amélioration de la dimension économique de la politique familiale doit passer par une lutte renforcée contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Plus précisément, il a été proposé d'adapter les mesures et programmes aux besoins de certains groupes : les familles dont un membre a une limitation fonctionnelle, les proches aidants, les familles immigrantes et autochtones, les travailleurs autonomes et ceux qui occupent un emploi atypique de même que les familles monoparentales qui sont désavantagées sur le plan fiscal lors d'une recombinaison. Pour ce faire, il importe de perfectionner les connaissances sur ces différentes réalités familiales. Il a également été suggéré de simplifier l'accès aux programmes et services. De plus, la concertation des acteurs des différents milieux (gouvernemental, travail, communautaire, recherche, etc.) est jugée nécessaire à l'adoption de mesures qui répondront aux besoins des familles. Finalement, les personnes présentes ont reconnu l'importance d'informer davantage la population au sujet des ressources économiques mises à sa disposition.



4.2 MOT DE CLÔTURE DE MADAME NICOLE LÉGER

En conclusion du Forum de la famille québécoise 2013, madame Nicole Léger a d'abord tenu à remercier tous les artisans de l'événement : les membres du Comité consultatif Famille, le personnel du ministère de la Famille, celui de son cabinet et, bien sûr, tous les participants et les participantes.

« Nous avons un vaste mandat, a-t-elle continué. Cet événement visait à faire le point sur les avancées

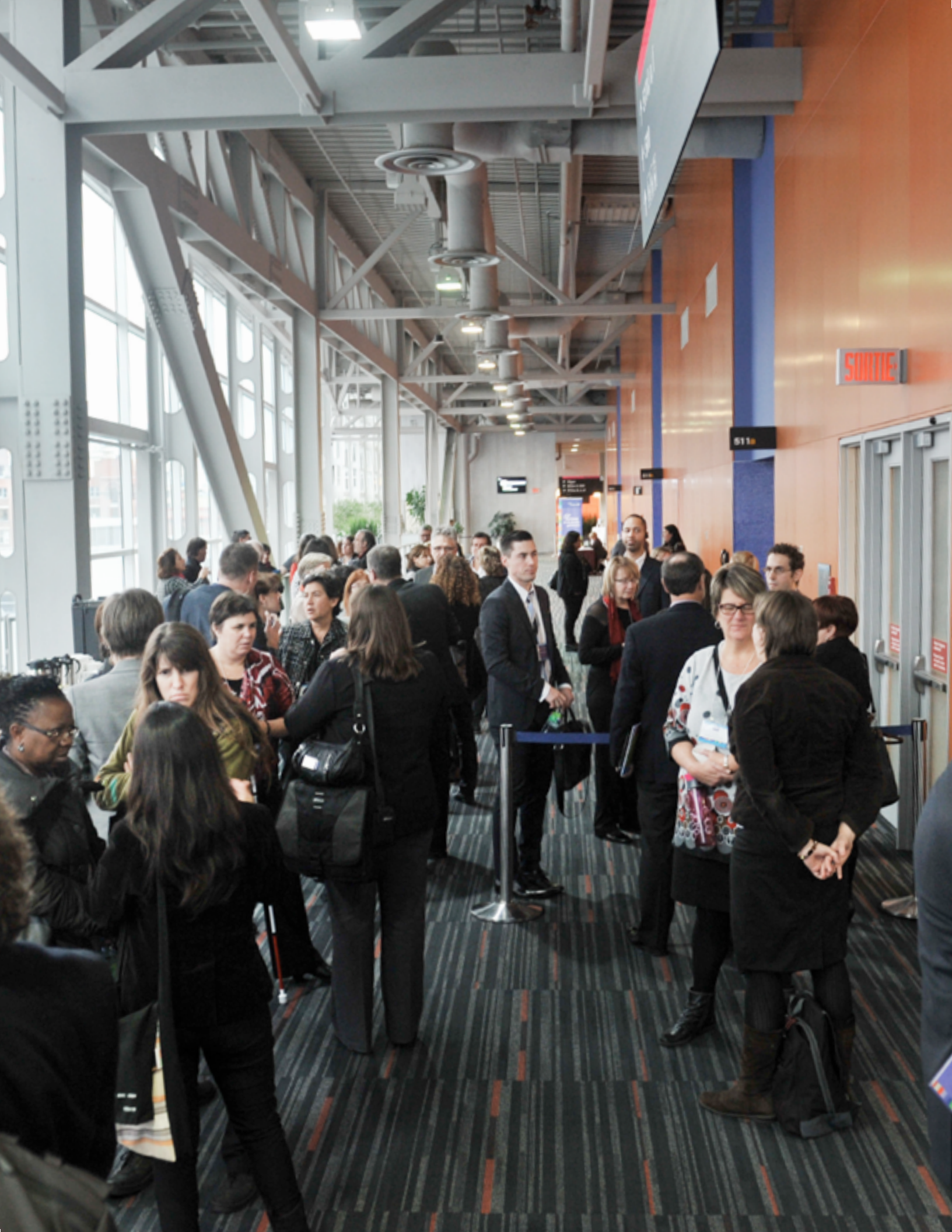
réalisées au Québec à l'égard des familles au cours des vingt dernières années et à déterminer des pistes d'amélioration de notre politique familiale. » Mission accomplie!

« Votre expertise et vos expériences ont nourri notre réflexion commune et contribué à la qualité de nos échanges, remarque-t-elle. Comment ne pas être à la hauteur de nos attentes quand nous réunissons la crème des représentants, des répondants et des chefs de file en matière familiale au Québec? Comment ne pas sortir inspiré, chacun d'entre nous, de ces échanges pertinents et branchés sur la réalité? »

La population a aussi alimenté la réflexion grâce au sondage réalisé cet été et à la consultation publique en ligne tenue depuis le 13 septembre dernier. « Il était très important pour moi d'avoir une participation citoyenne à cet exercice », a précisé madame Léger.

« Nous constatons qu'il y a de grands consensus sur les principes, mais une divergence sur les moyens. Et il y a des pistes d'actions futures à explorer. J'imagine que vous me laissez le soin de trancher? », a-t-elle finalement lancé à la blague. Néanmoins, elle accepte le défi : « Maintenant, il s'agit de prendre acte de nos échanges, de toutes les considérations formulées en atelier et de toutes les préoccupations qui s'y rattachent. Il faudra faire ressortir les priorités. »

« Merci à vous tous de votre participation fructueuse. Merci aussi à Claire Pimparé pour son animation, dit-elle pour terminer. Nous le savons, nous l'avons entendu, les parents manquent de temps. Les familles manquent de temps. Les politiciens aussi manquent de temps. Je veux donc vous remercier d'avoir pris le temps, puisque nous avons tous, nous aussi, des familles. Merci beaucoup d'avoir été présents aujourd'hui. »



Annexe – Comité consultatif Famille

Mandat

- Conseiller la ministre sur différentes questions relatives à la famille et à la politique familiale.
- Alimenter la réflexion du ministère de la Famille sur certains enjeux précis ou, de façon plus générale, sur l'évolution la politique familiale québécoise.
- Se pencher sur différentes questions touchant la famille :
 - la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, le droit familial, les nouvelles structures familiales, l'évolution de la politique familiale, les milieux de vie des familles, les conditions favorables au maintien de relations familiales harmonieuses, le développement des enfants, le soutien financier accordé aux familles, les liens intergénérationnels, etc.
- Être un lieu de concertation des acteurs concernés par la politique familiale.

Composition

Hélène Belleau, professeure INRS – Urbanisation Culture Société
Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles

Louisane Côté, directrice générale
Fédération québécoise des organismes communautaires Famille

Jean-Pierre Germain, administrateur
Association québécoise des centres de la petite enfance

Mona Greenbaum, directrice générale
Coalition des familles homoparentales

Pierre Jobin, 3e vice-président
Centrale des syndicats du Québec

Rémi Lachance, représentant
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec

Sylvie Lévesque, directrice générale
Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées
du Québec

Pierre Paul Martin, directeur général
Confédération des organismes familiaux du Québec inc.

Louise Mercier, vice-présidente
Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec

Maricarmen Merino, présidente
Centre d'entrepreneuriat en économie sociale du Québec

Claudine Parent, professeure, Université Laval
JEFAR, Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque

Anne Pineau, adjointe au comité exécutif
Confédération des syndicats nationaux

Marie Rhéaume, directrice générale
Réseau pour un Québec Famille

Nadine Rousselot, gestionnaire – secteur petite enfance
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Suzanne Roy, présidente remplacée en novembre 2013 par Marc-André Plante,
directeur général
Carrefour action municipale et famille

Sandrine Tarjon, directrice
Association des haltes-garderies communautaires du Québec

Raymond Villeneuve, directeur
Regroupement pour la valorisation de la paternité

François Vincent, analyste principal des politiques
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

